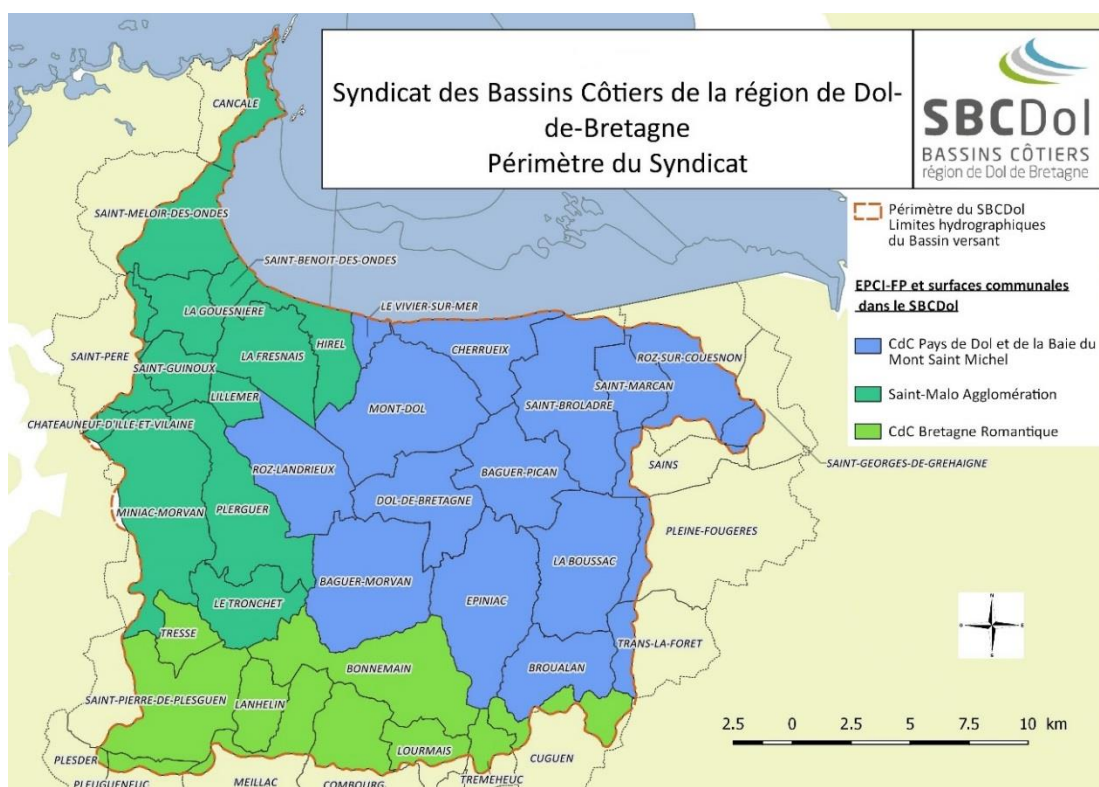


Le SBCDol prend de nouvelles compétences au 1er janvier 2019

Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) est la structure juridique porteuse de la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne. **A compter du 1er janvier 2019, le SBCDol prend de nouvelles compétences liées à la « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI)** autrement dit à la conduite d'actions de gestion, d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Les trois intercommunalités membres du syndicat (Communauté de communes du Pays de Dol – Baie du Mont St-Michel, Communauté de communes Bretagne Romantique et Saint-Malo Agglomération) ont en effet fait le choix de confier au SBCDol cette compétence afin **d'assurer une gestion de l'eau et des milieux aquatiques cohérente et coordonnée à l'échelle des bassins versants**, tel que la Commission Locale de l'Eau l'avait préconisé lors de l'élaboration du SAGE.

L'arrêté préfectoral portant modification des statuts du SBCDol paru le 18 octobre 2018 vient également étendre le périmètre du syndicat (41 communes au lieu de 33 précédemment) faisant ainsi coïncider le périmètre du syndicat à celui du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne.



Qualité des eaux littorales : réduire le risque de pollution bactériologique sur les fleuves côtiers de la région de Dol de Bretagne

La Commission Locale de l'Eau du SAGE travaille activement sur l'identification et la réduction des sources de pollution bactériologique sur les fleuves côtiers de la région de Dol de Bretagne. Cette action vise à répondre à un des objectifs du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne : **l'amélioration de la qualité des eaux littorales afin d'assurer le maintien et la pérennisation des usages et activités économiques** tels que la conchyliculture, la pêche professionnelle, la pêche à pied ou encore la baignade dans le site emblématique de la baie du Mont Saint-Michel.



Le comité chargé de suivre ce dossier s'est réuni mercredi 12 septembre 2018 à la Maison de la Baie du Vivier-sur-mer.

Depuis 2016, un protocole d'alerte sanitaire établi par les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine - DDTM 35), permet aux communes ou syndicats d'assainissement, de donner l'alerte au plus vite à différents partenaires (police de l'eau de la DDTM 35, Agence Régionale de Santé, Ifremer) en cas de pollution liée à un dysfonctionnement d'un système d'assainissement collectif susceptible d'avoir un impact sanitaire sur les usages sensibles de la Baie du Mont Saint-Michel.

Début 2019, une nouvelle version du protocole sera proposée. Celle-ci prévoit d'étendre la signature à un nombre plus important de communes (actuellement seules les communes situées en front de mer sont signataires) ainsi qu'aux exploitants des systèmes d'assainissement. Le Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord souhaite également être destinataire des alertes afin de pouvoir prévenir les professionnels conchylicoles dans les meilleurs délais.

Les sources de pollution bactériologique ont plusieurs origines (assainissement collectif et non collectif, pratiques agricoles, ...) et le but est que chacun puisse améliorer ses pratiques et adapter ses équipements dans l'objectif commun de la qualité des eaux littorales et de la pérennité des usages et activités économiques.

2019 : les produits chimiques au jardin, c'est fini !

Au 1er janvier 2019, la détention et l'utilisation de pesticides chimiques de synthèse par les particuliers seront interdites (loi Labbé) *. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Que faire des produits restants ?

Les pesticides ne vont pas à la poubelle, **il faut les ramener en déchetterie !** Vous pouvez ramener vos bidons vides ou inutilisés dans la déchetterie la plus proche de votre domicile. Des locaux spéciaux permettent de collecter ces produits dangereux...

Comment faire autrement avec des méthodes naturelles ?

Les **produits de biocontrôle**, les **produits à faible risque** (type purins et autres préparations naturelles) et les **produits utilisables en agriculture biologique** (ayant une autorisation de mise sur le marché nationale pour un usage dans les jardins, espaces verts ou infrastructures) **ne sont pas soumis à cette interdiction et constituent des solutions alternatives.**

D'autres moyens peuvent être mis en place :

- Désherbage mécanique, thermique ou manuel
- Paillage ou plantes couvre sol
- Filet de protection contre les « indésirables »
- Favoriser un environnement attractif pour les auxiliaires de cultures
- Compostage ...

Rendez-vous à la « Semaine pour les alternatives aux pesticides » du 17 au 31 mars 2019

La Commission Locale de l'Eau du SAGE, le SBCDol et ses partenaires vous donnent rendez-vous pour la deuxième année consécutive à la « Semaine pour les alternatives aux pesticides » du 17 au 31 mars 2019 sur les Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne - www.semaine-sans-pesticides.fr.

De nombreuses animations vous attendent : conférences, projections de film, visites de jardin-potager, visites de fermes, collectes de produits phytosanitaires... Une belle occasion de venir vous informer sur les dangers des pesticides, leurs impacts sur l'environnement et la santé mais surtout d'en savoir plus sur les méthodes de jardinage au naturel !... afin que chacun puisse participer à la préservation de l'EAU, ressource vitale, indispensable à la vie.

Tout le programme sur www.sage-dol.fr dès fin février 2019



Pour en savoir plus :

www.jardineraunaturel.org



**Le non-respect des conditions d'utilisation des produits phytopharmaceutiques prévues par la loi est une infraction pénale passible de 6 mois d'emprisonnement et de 150 000€ d'amende (sanction maximale encourue et modulée par le juge en fonction des circonstances - article L.253-17 du code rural et de la pêche maritime).*

Besoin d'infos, remarques à apporter, contactez-nous :

Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol)

1 avenue de la Baie – Parc d'activités Les Rolandières 35120 DOL DE BRETAGNE

Tél : 02.57.64.02.54 - contact@sage-dol.fr

Retrouvez toutes les informations et l'actualité du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne et du SBCDol sur www.sage-dol.fr